

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 MAI 2021

Convocation du 19.05.2021

Date d'affichage 19.05.2021

Président de séance : Mme Christine LEFEVRE

Etaient présents : Mmes LEFEVRE Christine, MADASCHI Véronique, REDON Sylvia, NOUASSA Josette, HENNEUSE Emanuelle.
Mrs BERTIER Jean-François, LEFEVRE Jean-Luc, SAIGNOL Mathieu, JALAGUIER Quentin, POLIKOU Spendii.

Absents excusés : Mr DE LUCA Anthony

Secrétaire de séance : Mme MADASCHI Véronique

Avant de commencer la séance Madame le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour un point concernant l'autorisation à signer les avenants aux conventions cadre de fonctionnement du service plateforme des communes et du dispositif conseil en énergie partagée entre Nîmes Métropole et la commune.

Accord à l'unanimité du conseil.

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 07 AVRIL 2021

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du conseil du 07 Avril 2021

Autorisation à signer un avenant aux conventions cadre de fonctionnement des services communs à la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole et à la Communes de Maressargues sur les périmètres définis.

Dans le cadre des compétences non obligatoires la commune adhère au dispositif « Conseil en énergie partagée » et au service « Plate-forme des communes ». Le Conseil approuve les avenants aux conventions cadre de fonctionnement des services communs entre la commune et la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole, portant sur l'ensemble des périmètres mutualisés. Et autorise Madame le Maire à signer les avenants aux conventions cadre de fonctionnement des services communs.

DSIL-Rénovation Energétique du Bâtiment Mairie

Afin de compléter notre demande de DSIL exceptionnelle 2021 pour le financement de la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales, il nous ait demandé de notifier le montant des travaux hors taxe du projet sur notre délibération. Le budget prévisionnel des travaux est de 20 698.81€ HT. Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Renouvellement Convention d'Adhésion à l'Agence Technique Départementale du Gard

Madame le Maire informe le conseil concernant le renouvellement relatif à la convention d'adhésion de la Commune à l'Agence Technique Départementale du Gard, qui permet à la Commune à disposer d'un service d'assistance technique, juridique et financière. Le coût de l'adhésion s'élève à 85€ pour l'année. Accord à l'unanimité.

Appel à Projet 2022-SMEG

Madame le Maire soumet au conseil l'appel à projet 2022 proposé par le SMEG et propose d'inscrire un diagnostic portant sur l'éclairage public de la commune afin de savoir s'il y a possibilité de réduire le coût en fonctionnement sur l'éclairage. Le conseil approuve à l'unanimité et donne autorisation à son maire pour signer les documents en rapport avec le dossier.

Organisation bureau de vote Elections Départementale et Régionale

Madame le Maire informe le conseil que ces élections se dérouleront au foyer en raison des contraintes sanitaires. Des masques, gel, visières et autotest seront fournis. Un sens de circulation unique sera appliqué. Chacun s'inscrit pour tenir un ou plusieurs créneaux de permanences.

Retour sur les réunions de l'Agglomération et des différents syndicats at autres

- ❖ Suite à une réunion d'information à la gendarmerie de Vézénobres, Madame le Maire présente le dispositif panneau Pocket au conseil. Cette application est gratuite pour les usagers, simple d'utilisation, disponible sur tous les supports. Elle permet de diffuser des informations en temps réel et peut-être un bon complément au site internet actuellement en cours de construction. Le coût minime 260 ou 360€TTC si adhérent à AMRF. Accord à l'unanimité.

- ❖ **CANM** : Madame le Maire fait lecture du courrier de Nîmes Métropole, service collecte des déchets, nous demandant notre accord pour autoriser la distribution de bacs pour le stockage des ordures ménagères résiduelles pour les usagers de la commune qui le désireraient sous réserve qu'ils puissent l'entreposer sur un espace privé entre les deux services de collecte. Il ressort des échanges qu'il aurait été plus judicieux de proposer des points de collecte collectifs afin d'éviter une multitude de bacs dans les rues.
La centralisation semi-enterrée permet en outre une collecte plus rapide et minimise les coûts de déplacements (il devient inutile de passer dans toutes les rues et devant toutes les portes. Le conseil autorise toutefois cette distribution pour les personnes qui en feraient la demande. Dans le cas où des bacs resteraient à demeure sur la voie publique, la commune après un premier avertissement papier sur ces bacs sera en mesure de libérer l'espace public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.